

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subvention au lycée Marcelin Berthelot pour l'initiative Courir pour Kaya

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Marcelin Berthelot a organisé le 20 avril dernier la manifestation de solidarité et d'éducation au développement « Courir pour Kaya ». Cette course soutient la levée de fonds en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire à Kaya, frappée par une récolte céréalière insuffisante due à la sécheresse au Sahel.

Plus de mille participants scolaires et tout public ont participé à la collecte de financements en sponsorisant leurs kilomètres parcourus. A cette occasion, 5 élus, 19 agents de la commune de Châtellerault, ainsi que 7 invités d'Herzogenaurach, ont constitué une équipe. La commune de Châtellerault a souhaité soutenir leur engagement en participant au sponsoring du groupe à 1€ du kilomètre parcouru.

La dépense est prise en charge sur le budget coopération décentralisée de la commune.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU l'acte de jumelage Châtellerault-Kaya du 11 juillet 1976 et la convention de coopération entre les communes de Châtellerault et Kaya du 1er novembre 2009 ;

VU la déclaration d'amitié tripartite Châtellerault - Herzogenaurach - Kaya du 1er novembre 2010,

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°2 du 27 janvier 2012 approuvant le budget primitif pour 2012, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

CONSIDERANT l'intérêt de l'initiative Courir pour Kaya organisée par l'association la maison des lycéens du Lycée Marcelin Berthelot ;

CONSIDERANT les 232 kilomètres parcourus par les élus et les agents ;

CONSIDERANT que ces dépenses ont été prévues au budget relations internationales de la commune ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 24 Mai 2012

n°33

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 232€ à l'association la Maison des Lycéens du lycée Marcelin Berthelot.

Les dépenses sont imputées au budget principal au compte – 048.2/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3975
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM